



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

COMMUNE de SAINT ETIENNE DES CHAMPS

L'an **deux mil vingt-deux, le seize septembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT ETIENNE DES CHAMPS**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Max SOUCHAL**.

Étaient présents : M. Max SOUCHAL, M. Didier BOUCHET, Mme Bernadette BUSSON, M. Germain FAURE, Mme Aurélie POUGHEON, M. Gérard PRUGNARD, M. Jérôme LECLERC.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Christine GAUTIER, M. William LABOURIER, M. Nicolas ROULET, Mme Annick BERTHIN.

Secrétaire : Mme Bernadette BUSSON.

INFORMATION : SICTOM - SYDEM : Présentation de la REOM incitative

Le SYDEM organise une réunion d'information pour les élus afin de présenter ce projet.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-025 : SICTOM - SYDEM : Mise en place du compostage au cimetière

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu diagnostic "Tri et compostage en cimetière". Il précise que le technicien du SYDEM est venu présenter le projet le 25 juillet dernier. Il demande aux Conseillers de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte rendu tel que présenté,
- Désigne Michel CASSIN comme référent du site,
- Résume les faits ainsi :

La commune doit :

1. Aménager l'emplacement choisi pour l'installation du composteur,
2. Mettre à disposition un tracteur avec godet pour l'enlèvement dès que nécessaire des déchets valorisables,
3. Stocker ces déchets évacués pour permettre sa maturation et sa réutilisation,
4. Réaliser un suivi du composteur afin de veiller au bon respect des nouvelles consignes de tri, procéder à l'élimination des indésirables et, en période de forte chaleur à l'arrosage du compost,
5. Réaliser un suivi renforcé lors des périodes de Pâques et Toussaint,
6. Transmettre au SYDEM les quantités (en volume) de déchets détournés et valorisés,

Le SICTOM doit :

1. Mettre à disposition gratuitement un composteur carré de 600 l.

7 VOTANTS 7 POUR
0 CONTRE 0 ABSTENTION

INFORMATION : Plan Communal de sauvegarde ; mise à jour

La mise à jour du PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE va être mis à jour.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-026 : Désignation correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du Préfet en date du 5 août 2022 concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Didier BOUCHET, 1er adjoint au Maire, est désigné correspondant incendie et secours.

7 VOTANTS	7 POUR
0 CONTRE	0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-027 : Travaux d'aménagement intérieur de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement intérieur de l'église. Il propose de déposer une demande d'aide financière auprès de notre Députée Madame Christine PIRES BEAUNE. Il demande aux Conseillers de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement intérieur de l'église tel que présenté,
- Charge M. le Maire de déposer une demande d'aide financière auprès de Mme Christine PIRES BEAUNE Députée de notre circonscription,
- Fixe le nouveau plan de financement comme suit :

Montant des travaux	21 422,00 € HT	
Conseil Régional AURA	8 568,80 €	(40 % sollicité non attribué)
DETR 2023 DETR 2023)	6 426,60 €	(30 % sera sollicité cet automne mais en dossier n°2 parce 2022 refusée et redéposée en dossier n°1 pour
Subvention parlementaire	2 142,20 €	

7 VOTANTS	7 POUR
0 CONTRE	0 ABSTENTION

INFORMATION : Secrétariat : nouveaux horaires d'ouverture

Le secrétariat de mairie sera ouvert le mardi matin de 9h à 12h au lieu du lundi matin. L'ouverture du vendredi matin ne change pas.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-029 : Déneigement 2022 - 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de déneigement avec l'ETA Mathieu CORDE. Il propose de renouveler ce contrat pour la période hivernale 2022-2023 au tarif de 62 € de l'heure. Il demande aux Conseillers de se prononcer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le contrat de déneigement avec l'Entreprise Mathieu CORDE pour la période hivernale 2022-2023,

- Approuve le tarif de 62 € HT de l'heure,
- Charge le Maire de signer la convention et tout autre document utile pour le bon déroulement de ce dossier.

7 VOTANTS 7 POUR
0 CONTRE 0 ABSTENTION

INFORMATION : Vente chasse-neige

Le Conseil Municipal décide de vendre la petite lame de déneigement et de fixer le tarif à 1 000 € négociable.

INFORMATION : Organisation de la journée citoyenne : samedi 15 octobre

La prochaine journée citoyenne pour organiser le nettoyage du cimetière est fixée au samedi 15 octobre 2022.

INFORMATION : Cimetière : règlement et plan

Le plan du cimetière, avec sa légende, sera affiché dans le panneau fixé à l'entrée du cimetière.

Le règlement du cimetière est téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://saint-etienne-des-champs.fr/>

Il est également consultable en mairie.

INFORMATION : Questions diverses

Le nouveau site internet de la commune est en ligne : <https://saint-etienne-des-champs.fr/>

Le prochain mot du Maire sera distribué fin septembre.

Signatures :

Le Maire,
Max SOUCAHL.

La secrétaire de séance
Bernadette BUSSON.